

COMPTES SOCIAUX D'EDF SA

RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Les informations ci-après ne regroupent que les données les plus significatives et les plus utiles aux lecteurs. L'ensemble des documents dont les états financiers complets sur lesquels porte le rapport des commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande, auprès de la direction de la Communication financière au siège social de la société, 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08.

Comptes de résultats	102
Bilans résumés d'EDF SA	103
Tableaux de flux de trésorerie	104
1. Différences de principes, de méthodes comptables et de règles de présentation des comptes sociaux d'EDF SA par rapport aux comptes consolidés	105
2. Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice	105
2.1 NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION	105
2.2 COMPLÉMENT EXCEPTIONNEL DE RETRAITE	105
2.3 LOI N° 2006-739 DU 28 JUIN 2006, DE PROGRAMME RELATIVE À LA GESTION DURABLE DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS	106
2.4 AUGMENTATION DES TARIFS DE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	106
2.5 LANCEMENT DE LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE NUCLÉAIRE (EPR)	106
2.6 LOI N° 2006-1537 SUR L'ÉNERGIE	106
2.7 CESSION DES TITRES EDF TRADING	107
2.8 LOIS RELATIVES À L'EAU ET À LA FORCE HYDRAULIQUE	107
3. Réconciliation de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée dans le tableau de flux de trésorerie	107
4. Variation des capitaux propres	108

NB: les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Comptes de résultats

(en millions d'euros)

	2006	2005
Chiffre d'affaires net	32 891	30 849
Production stockée	173	244
Production immobilisée	962	844
Consommations externes	(18 465)	(17 183)
Subventions d'exploitation	1 466	1 304
Charges de personnel	(6 698)	(6 952)
Impôts et taxes	(2 450)	(2 308)
Dotations nettes aux amortissements	(3 123)	(3 343)
Dotations nettes aux provisions	40	186
Autres produits et charges d'exploitation	(333)	(385)
Résultat d'exploitation	4 465	3 257
Résultat financier	521	(470)
Résultat courant	4 986	2 787
Résultat exceptionnel	2 246	1 126
Impôt sur les sociétés	(1 176)	(381)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 055	3 532

Bilans résumés d'EDF SA

(en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2006	31.12.2005
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	1 114	936
	Immobilisations corporelles	66 001	65 337
	Immobilisations financières	42 650	35 883
	Sous-total actif immobilisé	(I) 109 765	102 156
Actif circulant	Stocks et en-cours	5 809	5 620
	Avances et acomptes versés	333	230
	Créances d'exploitation	11 439	11 791
	Valeurs mobilières de placement	10 752	8 816
	Instruments de trésorerie	60	65
	Disponibilités	333	694
	Charges constatées d'avance	467	475
Sous-total actif circulant	(II) 29 193	27 689	
Comptes de régularisation actif	(III) 59	66	
TOTAL DE L'ACTIF	(I+II+III) 139 017	129 911	

PASSIF		31.12.2006	31.12.2005
Fonds propres	Capital	911	911
	Primes liées au capital	6 135	6 135
	Réserves et écarts de réévaluation	749	8 976
	Report à nouveau	290	(10 028)
	Résultat de l'exercice	6 055	3 532
	Subventions d'investissement reçues	84	57
	Provisions réglementées	7 929	8 065
Sous-total capitaux propres	22 155	17 649	
Comptes spécifiques des concessions	26 208	25 163	
Sous-total fonds propres	(I) 48 363	42 812	
Provisions pour risques et charges	(II) 51 181	49 417	
Dettes	Emprunts et dettes financières	12 917	12 583
	Avances et acomptes reçus	3 250	2 975
	Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	19 085	17 616
	Instruments de trésorerie	297	235
	Produits constatés d'avance	3 787	4 118
Sous-total dettes	(III) 39 337	37 528	
Comptes de régularisation passif	(IV) 137	154	
TOTAL DU PASSIF	(I+II+III+IV) 139 017	129 911	

Tableaux de flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2006	2005
Opérations d'exploitation :		
Résultat avant impôt	7 232	3 913
Amortissements, provisions	3 172	1 126
(Plus) ou moins-values de cessions	(2 039)	67
Élimination des (produits) et charges financières	(604)	1 306
Autres (produits) et charges sans incidence sur la trésorerie	-	(31)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 093	1 806
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	8 853	8 187
Frais financiers nets dont dividendes reçus	642	(1 196)
Impôts sur le résultat payés	(918)	127
Versement de la soulte retraite	-	(3 292)
Versements de la soulte démantèlement Marcoule	(551)	(523)
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles (A)	8 026	3 303
Opérations d'investissements :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 233)	(2 570)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	129	62
Variation d'actifs financiers	(8 618)	(7 069)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	(11 722)	(9 577)
Opérations de financement :		
Émissions d'emprunts et conventions de placements	2 291	4 209
Remboursement d'emprunts	(1 634)	(1 217)
Dividendes versés	(1 439)	(374)
Participations reçues sur les ouvrages en concessions	201	192
Augmentation de capital	-	6 132
Subventions d'investissement reçues	30	15
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	(551)	8 956
Variation nette de la trésorerie (A)+(B)+(C)	(4 246)	2 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	3 838	1 068
Incidence des variations de change	(18)	-
Produits financiers sur disponibilités et équivalents	9	86
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE*	(417)	3 838

(1) Les postes « trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture et à la clôture » ne comprennent pas les OPCVM, les Titres de Créances Négociables (TCN) supérieurs à trois mois dont les variations sont analysées au niveau du poste « variation d'actifs financiers » et la trésorerie nette des filiales apportées dans le cadre des conventions de trésorerie.

La réconciliation de la trésorerie à l'ouverture et à la clôture est présentée dans la note 3.

1

Différences de principes, de méthodes comptables et de règles de présentation des comptes sociaux d'EDF SA par rapport aux comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe EDF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis selon les normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les comptes sociaux sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 et complétés des règlements subséquents.

2

Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice

2.1	NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION	105
2.2	COMPLÉMENT EXCEPTIONNEL DE RETRAITE	105
2.3	LOI N° 2006-739 DU 28 JUIN 2006, DE PROGRAMME RELATIVE À LA GESTION DURABLE DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS	106
2.4	AUGMENTATION DES TARIFS DE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	106
2.5	LANCEMENT DE LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE NUCLÉAIRE (EPR)	106
2.6	LOI N° 2006-1537 SUR L'ÉNERGIE	106
2.7	CESSION DES TITRES EDF TRADING	107
2.8	LOIS RELATIVES À L'EAU ET À LA FORCE HYDRAULIQUE	107

➔ 2.1 - NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION

De nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURP2) approuvés par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie par une décision en date du 23 septembre 2005 sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a estimé nécessaire de mettre en place un mécanisme compensant les effets sur les charges et produits du gestionnaire de réseaux de facteurs externes non maîtrisés par ces gestionnaires. Ce compte de régulation des charges et produits (CRCP) enregistre extra-comptablement tout ou partie des trop perçus ou des manques à gagner du gestionnaire de réseau et s'apure par une diminution ou une augmentation des charges à recouvrer par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité au cours des années suivantes.

Ainsi, pour tenir compte des audits des comptes dissociés de 2000 et 2002, le CRCP fait l'objet d'un solde initial au 1^{er} janvier 2006 de 1 312 millions d'euros pour la distribution, dont l'apurement s'effectue sur cinq ans par une diminution de charges à recouvrer par le TURP. Ce nouveau tarif prend en considération ce compte de régularisation.

Compte tenu des incertitudes sur l'organisation de la distribution qui sera retenue dans le contexte de l'ouverture totale à la concurrence au 1^{er} juillet 2007, la CRE estime que les règles tarifaires devront être à nouveau adaptées vers la fin de 2007.

➔ 2.2 - COMPLÉMENT EXCEPTIONNEL DE RETRAITE

EDF n'a pas reconduit le dispositif de complément exceptionnel de retraite, ce qui s'est traduit par la reprise de la totalité de la provision (303 millions d'euros).

➔ 2.3 - LOI N° 2006-739 DU 28 JUIN 2006, DE PROGRAMME RELATIVE À LA GESTION DURABLE DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

Cette loi détermine une politique nationale pour la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, prescrit l'organisation et le financement de cette politique, et modifie le mode de financement de certaines obligations. Elle a vocation à s'appliquer à tous les exploitants d'installations nucléaires de base, dont EDF. Elle confirme sans exclure d'autres axes de recherche complémentaires, le scénario industriel de stockage réversible en couche géologique profonde et le principe des provisions afférentes aux charges de démantèlement des installations nucléaires et à la gestion des déchets.

Elle introduit l'obligation de couvrir ces provisions par des actifs affectés à ce titre.

À partir des prescriptions de la loi et des informations disponibles au 31 décembre 2006, EDF a revu l'estimation de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs.

Les pratiques comptables actuelles d'EDF en matière de provisions nucléaires et la politique que s'est donnée la société en matière de constitution d'un portefeuille d'actifs dédiés remplissent les conditions fixées par la loi.

Dès l'entrée en vigueur des décrets d'application de cette loi, EDF analysera leurs conséquences éventuelles sur la constitution de ses provisions et de son portefeuille d'actifs dédiés.

➔ 2.4 - AUGMENTATION DES TARIFS DE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

En France, les tarifs de vente d'électricité fixés par les pouvoirs publics, pour les clients particuliers et les entreprises qui ont choisi de rester aux tarifs réglementés, ont augmenté de 1,7 % à compter du 15 août 2006.

➔ 2.5 - LANCEMENT DE LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE NUCLÉAIRE (EPR)

Le conseil d'administration d'EDF du 31 août 2006 a approuvé l'attribution, à la suite d'un appel d'offres international, de deux des principaux marchés pour la construction sur le site de Flamanville de la

future centrale nucléaire de type EPR (European Pressurized Reactor). La mise en service est prévue en 2012.

➔ 2.6 - LOI N° 2006-1537 SUR L'ÉNERGIE

La loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 prévoit notamment que l'activité de distribution d'énergie électrique sur le territoire métropolitain continental sera séparée juridiquement d'EDF SA en 2007 et instaure un tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché.

Les fournisseurs qui – suite à cette demande – vont alimenter leurs clients au tarif réglementé transitoire d'ajustement, alors même qu'ils ne peuvent produire ou acquérir l'électricité fournie à un prix inférieur, bénéficient alors d'une compensation entre le coût de l'électricité fournie et les recettes liées à la fourniture au tarif réglementé transitoire.

2.6.1 Filialisation de l'activité distribution

En application de la loi du 7 décembre 2006, EDF devrait conclure en 2007 un traité d'apport partiel d'actifs (soumis au régime des scissions) avec la société C6, société détenue à 100 % par EDF.

L'ensemble des actifs et passifs relevant de l'activité de distribution d'énergie électrique sur le territoire métropolitain continental sera apporté à la société C6.

2.6.2 Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché

Ce tarif est applicable de plein droit sur deux ans, à compter de la date de la première demande, au consommateur final d'électricité dès lors qu'il en fait la demande avant le 1^{er} juillet 2007 à son fournisseur. L'arrêté du 3 janvier 2007 précise que ce tarif transitoire est égal au tarif réglementé de vente hors taxe majoré de 10 %, 20 % ou 23 % suivant les caractéristiques du consommateur final choisissant de bénéficier du tarif réglementé.

Cette compensation versée aux fournisseurs d'électricité est assurée d'une part en utilisant une quote-part de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), d'autre part par une contribution des producteurs d'électricité d'origine nucléaire ou hydraulique dépassant certains seuils de production, dont EDF fait partie, dans la limite de 1,30 euro/MWh. Le montant de la contribution des producteurs d'électricité est calculé de sorte que cette contribution ajoutée à la CSPE couvre les charges supportées par les fournisseurs.

Pour évaluer la contribution que l'entreprise aura à sa charge au cours des deux années d'application de ce tarif, EDF a retenu différentes hypothèses – à partir des meilleures informations et prévisions dont dispose l'entreprise – concernant notamment le volume des clients souhaitant bénéficier du tarif d'ajustement transitoire, l'évolution des prix de l'électricité sur le marché et la quote-part de la compensation financée par la CSPE.

Compte tenu de ces hypothèses, la provision comptabilisée à ce titre s'élève à 470 millions d'euros au 31 décembre 2006.

➔ 2.7 - CESSION DES TITRES EDF TRADING

Les titres de la filiale EDF Trading, activité de négoce, détenue à 100 % par EDF, ont été cédés à une autre de ses filiales EDF Holding SAS (C11), détenue aussi en totalité, à leur valeur de marché estimé

à 1 950 millions d'euros dégagant une plus value de cession de 1 729 millions d'euros.

➔ 2.8 - LOIS RELATIVES À L'EAU ET À LA FORCE HYDRAULIQUE

L'article 7 de la loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifie la loi relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique du 16 octobre 1919 en supprimant le droit de préférence.

L'article 33 de la loi n° 2006-1771 de finances rectificative pour 2006 instaure, lors du renouvellement de la concession, des redevances proportionnelles aux recettes résultant des ventes d'électricité issues de l'exploitation des ouvrages concédés limitées à 25 % des recettes d'électricité.

3

Réconciliation de la « trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée dans le tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2005	2006	Variation
Valeurs Mobilières de Placement	8 816	10 753	1 937
Disponibilités	694	333	(360)
OPCVM en euros	(3 375)	(4 093)	(718)
Quotas d'émission de gaz à effet de serre négociables	(1)	(0)	1
TCN en euros supérieurs à 3 mois	(954)	(5 607)	(4 652)
Obligations		(402)	(402)
VMP en devises	(1)	(1)	-
TCN en devises supérieurs à 3 mois		(63)	(63)
Intérêts courus sur VMP supérieurs à 3 mois	(3)	(20)	(17)
Avances de trésorerie accordées aux filiales (conventions de cash pooling) incluses dans le poste « Autres créances d'exploitation » du bilan	19	0	(19)
Avances de trésorerie reçues des filiales (conventions de cash pooling) incluses dans le poste « Autres dettes d'exploitation » du bilan	(1 357)	(1 316)	40
« Trésorerie et équivalents de trésorerie » au TFT	3 838	(417)	(4 255)
Élimination de l'incidence des variations de change			18
Élimination des produits financiers sur disponibilités et équivalents			(9)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE			(4 246)

Les postes « Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture et à la clôture » ne comprennent pas les OPCVM, les titres de créances négociables (TCN) supérieurs à trois mois, les obligations dont les variations sont analysées au niveau du poste « variation d'actifs financiers » et les avances de trésorerie des filiales.

4

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	Capital Dotations en capital	Réserves et primes	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investis- sement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2004	8 129	4 030	(2 863)	902	197	8 995	19 390
Affectation du résultat 2004			902	(902)			-
Imputation du RAN en réserves diverses		(1 961)	1 961				-
Distribution de dividendes		(374)					(374)
Réduction de capital	(7 316)	7 316					-
Augmentation de capital	98	6 110					6 208
Impact changements de méthodes ⁽¹⁾		(1)	(10 028)		(2)	(6)	(10 037)
Résultat 2005				3 532			3 532
Autres variations		(10)			(137)	(924)	(1 071)
Situation au 31 décembre 2005	911	15 111	(10 028)	3 532	57	8 065	17 649
Affectation du résultat 2005		61	2 032	(2 093)			-
Imputation du RAN en réserves diverses		(8 286)	8 286				-
Distribution de dividendes				(1 439)			(1 439)
Résultat 2006				6 055			6 055
Autres variations		(1)			27	(136)	(110)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006	911	6 884	290	6 055	84	7 929	22 155

(1) Impact net d'impôts exigibles sur les sociétés.

En 2006, la variation des capitaux propres de 4 506 millions d'euros se décompose pour l'essentiel de la façon suivante :

- (1 439) millions d'euros de distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2005 suite à l'assemblée des actionnaires du 9 juin 2006, correspondant à 0,79 euro par action, mis en paiement le 20 juin 2006,
- 6 055 millions d'euros de résultat de l'exercice,
- (110) millions d'euros dont (136) millions d'euros de reprises nettes de provisions réglementées et 30 millions de subventions reçues.

En 2005, la variation des capitaux propres de (1 741) millions d'euros était imputable à hauteur de :

- (374) millions d'euros à la distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2004,
- 6 208 millions d'euros suite à l'émission de 196 371 190 actions faite dans le cadre de l'augmentation de capital. Conformément à l'avis n° 2000D du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, les coûts externes liés à l'émission des titres, ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôts de 143 millions d'euros.
- (10 037) millions d'euros aux changements de méthodes comptables nets d'impôts exigibles. Ils résultent principalement de :

– la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel pour (10 603) millions d'euros,

– l'application de l'art 36 de la loi du 9 août 2004 et l'adoption d'un nouveau schéma de comptabilisation des biens en concessions Distribution publique pour (366) millions d'euros,

– l'immobilisation des dépenses de sécurité et d'environnement pour 817 millions d'euros,

- 3 532 millions d'euros au résultat de l'exercice,
- (1 071) millions d'euros correspondant principalement à (924) millions d'euros de reprises nettes de provisions réglementées et à (154) millions d'euros de reprises en résultat de subventions reçues.

Capital social

Le 27 octobre 2005, le conseil d'administration avait fait usage de l'autorisation qui lui avait été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2005 et avait réduit le capital social.

Le 18 novembre 2005, le conseil d'administration avait constaté les augmentations de capital portant le capital social de 812 900 000 à 906 834 514 euros.

Le 20 décembre 2005, les banques ayant exercé l'option de sur-allocation, le capital avait été porté à 911 085 545 euros.

Au cours de l'exercice 2006, le capital social n'a pas évolué. Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 911 085 545 euros, composé de 1 822 171 090 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, détenues à 87,3 % par l'état français, 10,8 % par le public (institutionnels et particuliers) et 1,9 % par les salariés et anciens salariés du groupe.

Variation des actions propres

(en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.2005	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31.12.2006
Actions propres		73	72		1
Total	-	73	72	-	1

Le nombre d'actions propres comptabilisées dans la rubrique « Prêts et autres immobilisations financières » et détenues au 31 décembre 2006 s'élève à 34 743 actions. Elles ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.